



L'APPARITEUR

« De Bott schallt »

Le mot du maire

*En avril ne te déconfiner pas d'un fil ...
En mai fait ce qu'il te plaît, mais jusqu'à
Fin juin, voire plus, ton masque tu garderas!*



Il faut se garder d'être trop optimiste à l'arrivée des beaux jours, la crise sanitaire continue de troubler notre quotidien.

Je sais que nombre d'entre vous attendent, avec impatience, de se faire vacciner pour se prémunir des conséquences de ce virus, et/ou en prévision d'un certificat sanitaire dont l'idée fait son petit chemin

La lutte contre la propagation du virus engendre un sentiment de lassitude et peut tous nous gagner. Nous devons néanmoins maintenir notre vigilance vu que le rythme de la campagne vaccinale n'est pas à la hauteur des espérances.

Malheureusement les activités associatives et les manifestations communales restent très limitées au détriment du lien social.

Cette crise sanitaire impacte grandement l'activité des associations et, malgré la fin de l'état d'urgence sanitaire programmée au 2 juin, nous entrerons dans une période transitoire jusqu'au 31 octobre 2021.

Pendant cette période le gouvernement pourra limiter :

- Les déplacements, voire les interdire ;
- L'ouverture des établissements recevant du public ainsi que des lieux de réunion, voire les fermer provisoirement ;
- Les rassemblements, les réunions et les manifestations.

Les préfets pourront prendre localement des mesures territorialisées.

La mise à disposition de la salle des fêtes ou autre lieu de réunion sera donc conditionnée au règlement sanitaire en cours.

La perspective d'un retour progressif à une vie plus normale doit nous amener à accepter ces " dernières " contraintes et à continuer à persévérer dans nos efforts quotidiens.

Continuons à être patients et prudents !

Rémy Schenk
Maire d'Obenheim



Après une période de remplacement,
Clémentine Hutet-Ballevre,
adjoint administratif, a pris ses fonctions dans notre commune le 11 mars suite à la mutation de Anne Kauffmann.

Tout comme sa collègue, **Catherine Hirn**, elle s'engage à réserver le meilleur accueil aux usagers de la mairie et à répondre aux interrogations et aux sollicitations des administrés.



Dit en conseil municipal

Séance du 1er décembre 2020
15 membres présents

Délibération du quart

M. le Maire rappelle les dispositions du code général des collectivités territoriales :

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

D'autoriser M. le Maire, à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement au budget primitif 2021 dans la limite du quart du montant des crédits votés au budget de l'exercice 2020, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, soit :

Voir tableau ci-contre

Déplacement du terrain de pétanque

Au printemps 2021, il est prévu de déplacer le terrain de pétanque.

Deux possibilités sont envisageables :

- A côté du city-stade et aire de jeux

Après analyse sur place en présence des membres du conseil pour définir la meilleure opportunité d'implantation.

- Ou en prolongation de l'étang de pêche de l'APPMA

Après concertation avec les responsables de l'association de pêche.

Les travaux se feront en régie.

Le futur déplacement du terrain de pétanque est adopté avec 14 voix et une abstention.



Contrôle des poteaux d'incendie / contrat SDEA

Suite à une demande concernant la possibilité de faire réaliser le contrôle des appareils de lutte contre l'incendie, le SDEA a donné les modalités techniques et financières relatives à cette opération.

Le contrôle de l'ensemble du parc de poteaux incendie et de poteaux auxiliaires raccordés sur le réseau de distribution d'eau potable, **soit 60 appareils**, comportera les vérifications suivantes :

- La présence des bouches à clés et des plaques indicatrices des vannes de sectionnement,

Libellé	Crédits ouverts BP 2020 en € avec DM1	Montant autorisation pour 2021 en €
165 - Dépôts et cautionnements reçus	2 500,00	625,00
202 - Frais liés doc. urbanisme & numérisation cadastre	20 000,00	5 000,00
2031 - Frais d'études	10 000,00	2 500,00
2051 - Concessions et droits similaires	5 000,00	1 250,00
2121 - Plantations d'arbres et d'arbustes	2 000,00	500,00
21311-Hôtel de ville	2 000,00	500,00
21312 - Bâtiments scolaires	2 500,00	625,00
21316 - Équipements du cimetière	3 000,20	750,05
21318 - Autres bâtiments publics	85 000,00	21 250,00
2151 - Réseaux de voirie	40 000,00	10 000,00
2152 - Installations de voirie	9 000,00	2 250,00
21571 - Matériel roulant	14 000,00	3 500,00
21578 - Autre matériel et outillage de voirie	20 000,00	5 000,00
2158 - Autres install., matériel et outillage techniques	10 000,00	2 500,00
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	2 000,00	500,00
2184 - Mobilier	2 000,00	500,00
2188 - Autres immobilisations corporelles	19 091,69	4 772,92

- Le bon fonctionnement des appareils proprement dits par manipulation et purges, par manœuvres des vannes de sectionnement,

Des mesures de débit-pression à savoir : une mesure de la pression statique, une mesure du débit à la pression résiduelle de 1 bar.

Le SDEA propose également, après concertation avec la commune, de contrôler les débits capacitifs des puits d'incendie. Ce contrôle comportera les vérifications suivantes :

- Accessibilité, signalisation, état du tampon de fermeture,
- Diagnostic visuel de la partie enterrée,
- Mesure du débit maximal du puits en phase stabilisée de niveau piézométrique avec mesure du rabattement,
- Mesure du débit à 1 bar, Mesure du rabattement au débit stabilisé de 60 m³/h.

Le prix unitaire de ce contrôle est fixé à 300€ H.T. Le nombre de puits à analyser sera à définir avec la commune.

La commune sera destinataire d'un tableau rectificatif des contrôles effec-

tués, des résultats des mesures de débit-pression réalisées, ainsi que, le cas échéant, des dysfonctionnements constatés.

Au total, l'ensemble des dépenses à engager pour les prestations de contrôle et de mesure est estimée à 1500 € H.T, plus 300 € par puits d'incendie. Le SDEA peut également proposer à la commune une convention permettant de fixer les modalités de participation au contrôle des appareils de défense contre l'incendie sur une durée de 3 à 6 ans.

M. le Maire propose de faire la vérification d'un tiers des poteaux en 2021, d'un autre tiers en 2022 et du troisième tiers en 2023 puis de passer à un contrat pérenne.

Les dépenses à engager pour la vérification des poteaux d'incendie seraient de 500 € H.T/an.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité.



Arrêté contrat temporaire

Monsieur le Maire propose que les contrats d'engagement en qualité de contractuel soient établis sur les bases de l'application de l'article 3, 1° de la loi du 26 janvier 1984 modifié pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.

Ces contrats pourront être renouvelés pour 12 mois pendant une même période de 18 mois.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, que les contrats d'engagement en qualité de contractuel pour un accroissement temporaire d'activité, pourront être souscrits sous cette forme.

Demande acquisition de terrain

Par courriel du 21 septembre, Monsieur Daniel REIMHERR demande à la commune des informations concernant les parcelles se situant à l'arrière de sa propriété. Monsieur REIMHERR interroge le Conseil Municipal au sujet d'une possibilité d'acquisition de l'une ou l'autre parcelle attenante à son terrain. Les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, de ne pas donner suite à cette demande d'acquisition de parcelles au lieu-dit Kleinfeld.

Révision du tarif de location de chasse

Monsieur PERROTEY-DORIDANT, dans son courrier du 14 septembre, demande une exonération pour la saison 2021/2022, de 50% du montant du bail de la location de chasse.

Monsieur PERROTEY-DORIDANT informe les membres du conseil municipal des désagréments dus aux travaux du pont du Canal, de défrichage de parcelles et des troubles de jouissance du droit de chasse.

Cette exonération représente la somme de 1250€. A caractère exceptionnel, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour une exonération de 50% du montant du bail de la location de chasse à M. PERROTEY-DORIDANT pour la saison 2021/2022, en souhaitant cependant que le montant habituel du bail sera appliqué la saison suivante.



Admission en non-valeur

M. le Maire présente au Conseil Municipal une demande d'admission en non-

valeur pour un montant global de 610 €, réparti sur un titre de recettes émis en 2010, sur le Budget Principal.

Toutes les procédures juridiques de recouvrement dont dispose la Trésorerie d'Erstein ayant été mises en œuvre, il est proposé au conseil municipal d'admettre en non-valeur les titres de recettes faisant l'objet de cette demande.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité : Admet en non-valeur le titre de cette recette de 610 €.

Modification du point 4 Taxe d'aménagement du CM du 20 octobre 2020

M. le Maire informe l'assemblée de la nécessité de modifier le point 4 du Conseil Municipal en date du 20 octobre 2020.

Suite à la lecture de ce point par les services fiscaux et pour être en conformité, il convient de supprimer la notion des 20 mètres carrés.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte cette modification à savoir :

Exonérer les abris de jardin soumis à déclaration préalable

En septembre 2016, le Conseil Municipal avait délibéré et revu cette taxe à 3%. La délibération est valable pour une

période d'un an et reconduite de plein droit pour l'année suivante si une nouvelle délibération n'a pas été adoptée dans le délai prévu.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

De maintenir la taxe d'aménagement de 3% et d'exonérer les abris de jardin d'une surface soumis à déclaration préalable.

Demande de subventions : école graine de cirque / amicale des maires

Ecole : graine de cirque
L'école d'Obenheim fait part d'une demande de subvention pour son projet Graine de Cirque qui devrait se dérouler en janvier 2021 (en fonction du protocole sanitaire en vigueur).

Le Conseil Municipal décide d'octroyer une subvention de 15€ par élève sous réserve de la réalisation effective du projet.

Amicale des maires

M. le Maire rappelle à l'assemblée le fonctionnement de l'Amicale des Maires du Canton d'Erstein dont il est le trésorier. Les ressources financières de l'Amicale sont constituées de cotisations des membres, à savoir des maires du Canton et des subventions que peuvent lui accorder les collectivités locales.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité : d'octroyer une subvention de 150 € à l'Amicale des Maires du Canton d'Erstein correspondant à une cotisation pour l'année 2020.

Travaux forestiers

M. le Maire présente

- Les travaux d'exploitation pour l'exercice 2021

- Le programme des travaux patrimoniaux pour l'exercice 2021

- Le programme des coupes à marteler pour l'exercice 2022

Au vu de la somme demandée pour ces travaux, soit 8548 € HT et l'inadéquation récurrente des recettes de la vente de bois, le Conseil Municipal décide d'ajourner cette délibération et charge

M. le Maire de modifier la quotité des travaux et d'organiser une visite en forêt avec l'ONF afin d'évaluer les travaux réalisés les années précédentes

Communications et informations diverses

- La parcelle de dépôt des déchets verts de la commune a été clôturée.

- L'adjudication de bois prévue le 12 décembre est reportée ultérieurement.

- Le bois de l'étang de pêche a été vendu au bénéfice du CCAS.

- Un colis de Noël sera offert aux seniors de la commune, à défaut de la traditionnelle Fête de Noël. Les paniers seront distribués par les conseillers municipaux le 20 décembre.

- Madame Priscillia FELLNER est à la recherche d'un local pour pérenniser le salon de coiffure existant de longue date à Obenheim. La commune serait favorable à lui louer le garage attenant à l'école pour sauvegarder ce commerce local à condition de ne pas avoir à engager des frais. Le point sera discuté lors d'un prochain conseil municipal.

- Une matinée de broyage est prévue samedi 09 janvier 2021 devant l'atelier municipal.



Séance du 2 mars 2021

14 membres présents

Cession de terrain

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'une délibération a déjà été prise le 17 septembre 2019 pour ces terrains, situés au lieu-dit GRIESGRAM.

Afin de procéder à la signature de l'acte de vente, le notaire souhaite que des éléments plus précis soient indiqués dans la délibération :

Cession par la commune à la SCI NERO (Représentée par sa gérante, Madame Laurence SCHWARTZ) :

Section B n° 1805 d'une contenance de 24,96 ares au prix de 2 200 € l'are soit : 54 912 € - Section B n° 1808 d'une contenance de 3,48 ares au prix de 700 € l'are soit 2 436 €

Prix de vente total : 57 348 €

Cession par la commune à la SCI CEPA (Représentée par son gérant, Monsieur Patrice GASSER) :

Section B n° 1804 d'une contenance de 26,36 ares au prix de 2 200 € l'are soit : 57 992 € - Section B n° 1809 d'une contenance de 3,12 ares au prix de 700 € l'are soit : 2 184 €

Prix de vente total : 60 176 €

Le Conseil Municipal :

Approuve à l'unanimité les cessions de terrains pour la SCI NERO et la SCI CEPA.

Acquisition de terrain

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été contacté par les successeurs de M. THALGOTT Jean concernant le terrain situé à l'arrière du hangar municipal, sans accès pour un particulier.

Il est cadastré section B n°1195 au lieu-dit KLEINRIETH, d'une contenance de 2,70 ares. Ce complément de terre pourra servir de stockage extérieur pour la commune.

Après discussion avec les vendeurs, M. le Maire propose : d'acquérir le terrain d'une contenance de 2,70 ares à la valeur vénale maximum à savoir : 2 700 €. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Désignation d'un délégué dans un organisme extérieur

Correspondant défense

M. le Maire informe le Conseil Municipal avoir reçu par courrier, en date du 7 décembre 2020, la démission d'un membre du Conseil Municipal : M. BOURGEOIS Julien. Ce dernier a été désigné Correspondant Défense de la commune. De ce fait, un nouveau membre du Conseil Municipal doit être désigné.

Mme GEYER-HEILBRONN Nadine est désignée Correspondante Défense de la Commune d'Obenheim.

Création d'une commission temporaire

M. le Maire rappelle aux élus l'accord verbal des membres de l'APPMA d'Obenheim de céder le local vétuste à la commune.

Une réflexion doit être menée pour la création d'une salle intermédiaire à la grande salle des fêtes au profit des différentes associations ainsi qu'à la commune.

M. le Maire propose de créer une commission temporaire pour l'étude et la réflexion de ce projet.

La commission est composée comme suit :

- M. HEILBRONN Bruno
- M. MULLER Nicolas
- M. LEHMANN Dominique
- M. BELLOTT Sylvain
- M. FAVARD Gilles
- M. FAHRER Vincent
- Mme HUET Lucy

Travaux forestiers

M. le Maire rappelle les faits de la dernière séance du conseil municipal. M.

le Maire présente le nouveau devis réceptionné. Celui-ci s'élevé désormais à 7160 € HT.

Une légère baisse de 1 388 € est annoncée.

Après débat, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de ne pas exécuter de travaux en forêt communale pour l'année 2021 et décide de ne pas donner une suite favorable à ce devis.

Personnel communal « Création de poste d'un agent administratif »

Monsieur le Maire informe les élus que suite au départ pour mutation de Mme KAUFFMANN Anne en date du 1^{er} décembre 2020, il y a lieu de créer un nouveau poste d'agent administratif.

Madame Catherine HIRN, adjoint administratif principal 1^{ère} classe, assure les fonctions de secrétaire de mairie depuis son retour de congé de maternité à savoir le 1^{er} février 2021.

M. le Maire propose la création d'un poste d'adjoint administratif pour les fonctions liées à l'accueil et les différentes tâches administratives en découplant.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la création de poste.

Personnel communal « Modification du tableau des effectifs »

Le tableau des effectifs est actualisé.

Communications et informations diverses

Vente de bois : Une vente de bois par tirage au sort a été organisé ce même jour à 18h. Ainsi 19 lots ont été attribués Cette formule d'attribution a été appréciée par les citoyens inscrits au nombre de 28. Des arbres seront replantés le long de l'étang.

Terrain de pétanque : Une réunion est prévue avec les personnes disponibles vendredi 05 mars 2021 à 11h à l'aire de jeux, afin d'en définir son emplacement.

SDEA : Messieurs HEILBRONN Bruno et MULLER Nicolas se portent volontaires pour répertorier les puits d'incendie sur la commune.

Budget : Quelques explications sont transmises au conseil municipal concernant notamment la baisse des dotations de l'Etat.

Fibre optique : Présentation du déploiement du réseau fibre optique. Deux armoires sont prévues ; une à l'intersection de la rue de Colmar / rue Voegelé, l'autre devant le 18 rue Longue, perpendiculaire au pont dans le sens du cours d'eau. Il est rappelé qu'aucun branchement ne sera fait dans les 2 prochaines années.

Défibrillateur : Le défibrillateur qui se trouve dans la salle des fêtes sera déplacé à l'extérieur de la salle.

La commune va faire l'acquisition d'un deuxième appareil. Ce nouveau défibrillateur sera installé devant la mairie.

Elections : Les élections auront lieu les 13 et 20 juin 2021. M. le Maire insiste sur la présence des tous les conseillers lors de ces deux journées.

Location du garage : Mme Priscilla FELLNER et sa collègue sont toujours intéressées par le local. Le projet se poursuit.

Voirie : M. le Maire a rendez-vous avec la société VOEGEL, pour la mise en place d'un revêtement provisoire dans la rue du Kleinfeld.

Mme Lucy HUET s'interroge sur la localisation de la rue du Kleinfeld et la rue des Vergers sur les GPS.

La commune a déjà fait les différentes démarches auprès des organismes correspondants.

Dates des prochaines séances :

le lundi 29 mars à 20h – vote du budget.

Le mardi 20 avril à 20h

Le mardi 25 mai à 20h

Le mardi 22 juin à 20h





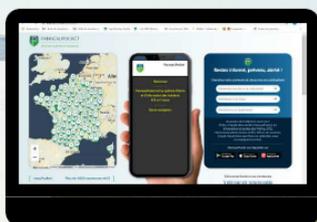
La Gendarmerie
d'Erstein vous informe et
vous alerte avec PanneauPocket



- 1 Téléchargez l'application **PanneauPocket**
- 2 Recherchez la Gendarmerie d'Erstein (67150)
- 3 Cliquez sur le ♥ pour l'ajouter à vos favoris

100% GRATUIT | **100% ANONYME** | **0% PUBLICITÉ**

Disponible aussi
sur votre ordinateur
app.panneaupocket.com



Informez et alertez les habitants

Disponible gratuitement sur



Famille Cédric BICKEL

4 rue Extérieure

Mme GILG Céline et M. CALCIN Alexandre

3 rue Cadouin

Mme WESCH HOLL Marion et M. MAURER Xavier

2 rue des Vergers

M. KERN Patrick

2 rue des Vergers

Mme et M. BEAUGE Philippe

5A impasse des Champs

Famille LEFEVRE Renaud

19 route de Colmar

Mme MOEBS EPPINGER Marguerite

6 rue de Strasbourg

Famille Mickael BALONDRADE

23 rue Neuve

Mme Edith KLIPPAN et M. Mitaly TEMESVARI

3 rue Extérieure

Mme JILLI Myriam et M. WAGNER Jérémy

2 place du Général de Gaulle



Bienvenue aux familles ...

Coordonnées de la mairie

✉ 3 place du Général de Gaulle

☎ 03 88 98 30 33

📠 03 88 98 38 62 ✉ mairie@obenheim.fr



« Quoi De Neuf Obenheim »



obenheim.fr

Nouveaux horaires : Lundi au Vendredi : 8h30 à 12h00

Mardi et Vendredi : 14h00 à 18h00

Vous souhaitez communiquer dans notre journal ?



Contactez nous par mail :
flozey67@gmail.com
ou
connectez vous sur
Facebook



Quoi De Neuf Obenheim

Le Noël des seniors



Chaque année, c'est un moment très attendu par les seniors d'Obenheim. Les dames se pomponnent, les messieurs ressortent leur cravate.

Ceux qui participent au repas

de Noël ont toujours le cœur à se faire beau pour cet événement annuel.

Malheureusement, compte-tenu du contexte sanitaire, la traditionnelle fête de Noël n'a pas eu lieu.

De ce fait, la commune a décidé, à titre exceptionnel, d'offrir à chacun un panier garni de douceurs. Ce présent n'a en rien remplacé la bonne ambiance et la fête, mais il a permis d'apporter du baume au cœur aux seniors en cette fin d'année 2020 particulière.



Coupe et vente de bois

Début janvier 2021, nos employés communaux ont procédé au nettoyage d'une partie de la forêt communale du lieu-dit « Steinegert ».

Plusieurs motifs ont amené la commune à procéder à la réalisation de ces travaux :

- **Motifs sanitaires** : beaucoup d'arbres étaient malades.
- **Motifs de sécurité** : certains arbres étaient vieillissants et penchaient dangereusement à proximité de la route très fréquentée.
- **Motifs de maturité** : la majorité des arbres avaient atteint leur diamètre d'exploitabilité.
- **Motifs écologiques** : afin d'établir un renouvellement naturel de cette partie de forêt, il devenait urgent d'engager des coupes régénératives sur tous ces vieux arbres. Cela consiste à couper une bonne partie du peuplement (arbres étant arrivés à maturité et commençant à décliner) et ainsi laisser filtrer suffisamment de lumière pour une fructification généreuse des arbres semenciers encore en place.



Une fois tous ces arbres coupés, nos ouvriers communaux ont préparé 19 lots de bois avec grumes, représentant environ 5-7 stères chacun, plus un lot de sapin et un lot de saule.

Tous ces lots ont été mis en adjudication par tirage au sort le mardi 2 mars 2021 à la salle des fêtes d'Obenheim, en présence de Bruno HEILBRONN, Dominique LEHMANN et Florence ZEYSSOLFF;

Les villageois ont répondu présents, nous avons 28 candidats pour 21 lots.

Qu'ils soient chaleureusement remerciés.



Merci également à nos Ouvriers Communaux qui ont réalisé un travail remarquable.



JOYEUSES



PAQUES



Informations pour les pièces d'identité (passeport et cartes d'identité)



La mairie d'Obenheim n'a plus la possibilité de recueillir vos demandes de pièces d'identité. Les mairies les plus proches sont **Benfeld** ou **Erstein**.

La pré-demande se fait en ligne sur le site :

<https://predemande-cni.ants.gouv.fr> pour les cartes d'identité pour déposer votre dossier.

<https://passeport.ants.gouv.fr> pour les passeports

Puis, il vous faudra prendre rendez-vous sur le site de la commune choisie :

<https://www.benfeld.fr> ou <https://www.ville-erstein.fr> pour déposer votre dossier.

Petit rappel à l'attention de tous les citoyens

Dès lors que vous souhaitez effectuer des travaux (abris de jardin, piscine, véranda, pergola, pose de velux, aménagement d'une grange en habitation, etc...) sur votre parcelle, une déclaration doit être faite en mairie, **avant le début des travaux et avant l'achat du matériel!** Il peut s'agir d'une demande de :

PC : permis de construire

PD : permis de démolir

DP : déclaration préalable pour tous autres travaux

Tous travaux réalisés sans accord peuvent aboutir à une démolition.

Le règlement du Plan Local d'Urbanisme (PLU) est consultable sur le site internet de la commune :

<https://www.obenheim.fr/quotidien/plan-local-urbanisme.htm>

[Renseignements au secrétariat de la mairie ou sur www. service-public.fr](https://www.service-public.fr)



La vie municipale, c'est nouveau

Rue du Kleinfeld : enrobage

L'état de la **rue du Kleinfeld**, empruntée par les riverains et par de nombreux promeneurs, a nécessité un revêtement et un éclairage provisoires en attendant la fin des différents chantiers.



Ecole maternelle : des stores

Automne 2019, des stores occultants ont été posés sur une partie des fenêtres du bâtiment de l'école maternelle (classe de Mme Herrenschmitt et bibliothèque)



En avril dernier, les autres fenêtres ont été équipées (classe de Mme Scheek et toilettes).

Bientôt : un nouveau terrain de pétanque !



Prochainement, **un nouveau terrain de pétanque** verra le jour à proximité du city-stade et de l'aire de jeux.

L'ancien boulo-drome entre l'étang de pêche et les jardins communaux n'était plus adapté à une bonne pratique de ces moments de détente.

Le Conseil Municipal a décidé de le déplacer afin de centraliser l'ensemble des activités de loisirs accessibles à tout public.

Ce nouveau lieu familial et convivial permettra de passer d'agréables moments dans la bonne humeur.



Avis aux amateurs !

Merci à André Martin, photographe alsacien.
En sillonnant les régions de France, il immortalise les paysages pittoresques.
[facebook.com/La-Boite-à-Clic-712855112160841/](https://www.facebook.com/La-Boite-à-Clic-712855112160841/)



Des nouvelles de nos Associations.....

Malgré la distanciation, l'harmonie reste au diapason !

Si les manifestations classiques n'ont pu avoir lieu, l'Harmonie d'Obenheim continue cependant de partager musiques et bonne humeur.

Grâce à YouTube, elle s'est prêtée, à deux reprises, à la publication de vidéos de l'ensemble de l'orchestre. Les musiciens ont, chacun chez eux, déplié les pupitres dans leur salon ou leur bureau et libéré les instruments de leur étui. Une occasion de retrouver son souffle et ses doigtés, la synchronisation numérique a fait le reste : un morceau joué ensemble comme si on y était. Un « Hello » d'Adèle a ainsi été publié pour saluer nos amis ouessantins qui devaient accueillir le groupe en juillet 2020.

Enfin, « All I need for Christmas » rappelait le

traditionnel concert de Noël.

Pour la plus grande joie des musiciens, des répétitions ont été rendues possible grâce à la mise à disposition de l'étang de pêche et de la salle des fêtes.

Cet automne, un nouveau calendrier des répétitions a permis les retrouvailles en présentiel et en distanciel.

Les bénévoles de la musique attendent avec impatience les Obenheimois et autres pour se retrouver à la Fête de la Bière, reportée au 4 septembre 2021, et aux prochains concerts !



Ecoutez-nous en scannant ces QR codes!



Des nouvelles de l'APP!

Alevinage dans le canal du Rhône au Rhin

Le CTGPB Rhin Sud (Comité Technique de Gestion Piscicole), dont fait partie l'association de pêche d'Obenheim, a organisé cette année, le 22 mars, une opération de ré-empoissonnement du canal du Rhône au Rhin. Les membres de l'APP, sollicités pour l'occasion, se sont vus attribuer un quota de 85 kg de gardons à répartir sur environ 6 km que représentent les 2 biefs entre l'écluse d'Obenheim et celle de Friesenheim.

Les poissons ont été livrés en camion le matin-même par la pisciculture de Beaume de Chaux (Territoire de Belfort). L'alevinage s'est déroulé par une vingtaine d'arrêts, tous les 350 mètres, pour lâcher à chaque fois environ 4 kg de poissons (quelques sandres, perches et brèmes s'étaient glissés dans le lot).



Immersion de truitelles

Comme chaque année, les bénévoles de l'APP prévoient, ce printemps, une immersion de 1 000 truitelles dans nos rivières. Les truitelles proviennent de la pisciculture Saumon Rhin d'Obenheim.

La gymnastique au grand air !

La Gymnastique Volontaire a repris ses activités le lundi 12 avril après un arrêt imposé depuis début novembre.

C'est donc avec beaucoup d'enthousiasme et d'envie que nous nous sommes retrouvés dans un nouveau lieu en plein air avec un horaire aménagé afin de respecter le couvre-feu et les mesures sanitaires ! Que de changements, nos habitudes sont bouleversées, mais cela nous a fait un bien fou !



La motivation était au rendez-vous de même que le soleil qui nous a illuminés ! A la fin de la séance, le sourire était sur toutes les lèvres et un sentiment de bien-être nous a tous envahis, nous avons fait le plein d'énergie.



La vie municipale, c'est nouveau.....

Le DAE peut sauver des vies, la vôtre peut-être...



1
Alerter



2
Masser



3
Défibriller



4
Attendre Secours

N° Appels d'Urgence : 112 - 15 - 18

Qu'est-ce que c'est ?

APPAREIL A GUIDAGE VOCAL

Mode opératoire



Le Défibrillateur Automatisé Externe (DAE) est un appareil électrique utilisé pour réaliser une défibrillation, c'est-à-dire une opération consistant à envoyer un choc électrique au cœur d'une victime d'un arrêt cardiaque, afin de lui faire retrouver un rythme normal. Accompagné d'un massage cardiaque, le défibrillateur contribue à augmenter significativement les chances de survie.

Grâce à une assistance vocale, l'utilisateur du DAE est guidé, pas à pas, du massage cardiaque au placement des électrodes.

Qui peut l'utiliser ?

Toute personne, même non médecin, est habilitée à utiliser un DAE. Il est indispensable que toute personne, témoin d'un arrêt cardiaque, initie la « chaîne de survie » formée des 4 maillons qui procurent aux victimes les meilleures chances de survie.

Où sont installés les DAE ?

A Obenheim, il y a 2 DAE installés dans un emplacement visible du public et en permanence facile d'accès pour diminuer au maximum le délai de prise en charge de l'arrêt cardiaque.

Celui qui était à l'intérieur de la **salle des fêtes** est déplacé à l'extérieur près de l'entrée principale et un autre est installé **devant la mairie** près du portail de l'école maternelle. Ils sont fixés à l'extérieur pour qu'ils soient accessibles de tous même pendant les heures de fermeture au public.



Salle des fêtes

Le DAE est dans un boîtier pour le protéger des intempéries et assurer son maintien dans les conditions, notamment de température.



Mairie

Qu'est-ce qu'un citoyen sauveteur ?

La loi promulguée 3 juillet 2020, crée le statut **citoyen sauveteur**.

Principal objectif :

Exonérer le sauveteur occasionnel de toute responsabilité civile et sensibiliser la population à l'apprentissage des gestes qui sauvent.

Ce statut correspond à « *toute personne portant assistance de manière bénévole à une personne en situation apparente de péril grave et imminent* » c'est-à-dire la pratique du massage cardiaque, l'utilisation du défibrillateur cardiaque ou tout autre geste de premiers secours (appel rapide aux 15, 18 ou 112).

Sensibiliser la population aux gestes qui sauvent

L'enjeu est de taille. Chaque année en France, on estime environ à 40 000 le nombre de morts (mort subite). Un tiers des victimes a moins de 55 ans et près de 800 cas surviennent lors de la pratique d'une activité sportive. Or, le taux de survie est de 3 à 4% quand il est 10 fois plus élevé dans les pays anglo-saxons et en Europe du Nord.

Principale raison de ce décalage : l'insuffisante sensibilisation de la population française au secourisme. Mais il est aussi un autre frein celui de la crainte de mal exécuter les fameux gestes qui sauvent.



Un sauveteur exonéré de toute responsabilité civile

Grâce à cette loi, toute personne qui porterait assistance à une victime en arrêt cardio-respiratoire serait protégée contre des poursuites éventuelles.

Ainsi, en cas de préjudice provoqué par son intervention (sauf faute intentionnelle ou caractérisée), le citoyen sauveteur occasionnel sera exonéré de toute responsabilité civile. Car dès qu'il porte secours, il concourt à la Sécurité Civile, bénéficie de la qualité de collaborateur occasionnel du service public et se retrouve par conséquent protégé.



CHAÎNE DE SURVIE
4 minutes | 4 gestes

1
Appelez

2
Massez

3
Défibrillez

4
Attendez les secours



Mémo élections...20 et 27 juin.....

Les élections départementales et régionales auront lieu exceptionnellement à la salle des fêtes afin de respecter les mesures sanitaires en vigueur.

Rappel des gestes barrières :

- Port du masque obligatoire
- Désinfection des mains avec du gel hydroalcoolique à l'entrée et à la sortie de la salle des fêtes
- Sens de circulation
- Distanciation (en cas de forte affluence, merci de ne pas vous rassembler)

Elections RÉGIONALES CE QU'IL FAUT SAVOIR

Initialement prévues en mars 2021, les élections régionales seront organisées en juin 2021 en raison de la pandémie de Covid-19.

Quand ?
Le dimanche 20 juin 2021
et le dimanche 27 juin 2021.

Pour élire qui ?
1767 conseillers régionaux.



Pour quelle durée ?
6 ans.

Qui peut être candidat ?
Pour être candidat, il faut :

- ♦ être inscrit sur une liste électorale
- ♦ jouir de ses droits civils et politiques
- ♦ être domicilié dans la région ou y payer au moins l'une des quatre taxes directes locales.
- ♦ avoir 18 ans révolus.

Un candidat ne peut se présenter que :

- ♦ sur 1 seule liste
- ♦ et dans 1 seule région.

Les listes sont-elles paritaires ?
Oui. Elles sont composées alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Qui peut voter ?
Pour voter aux régionales, il faut :

- ♦ avoir la nationalité française
- ♦ être âgé de 18 ans
- ♦ jouir de ses droits civils et politiques
- ♦ être inscrit sur une liste électorale.

Quels territoires sont concernés ?

Les 12 régions métropolitaines + la Guadeloupe et La Réunion.



Combien de conseillers régionaux dans les régions ?

Guadeloupe 41 La Réunion 45

Quel est le mode de scrutin ?

Scrutin de liste proportionnel à 2 tours avec prime majoritaire.

1^{er} tour

Si 1 liste obtient la majorité absolue
↳ bénéficie d'1 prime majoritaire → 25% des sièges à pourvoir.

Les autres listes (ayant obtenu au moins 5% des suffrages)
↳ se répartissent les autres sièges à la proportionnelle.

Si aucune liste n'obtient + de 50% des voix...

2nd tour

Seules les listes ayant obtenu au moins 10% des suffrages exprimés au 1^{er} tour peuvent se présenter.

La liste en tête
↳ bénéficie d'1 prime majoritaire → 25% des sièges à pourvoir.

Les autres listes (ayant obtenu au moins 5% des suffrages)
↳ se répartissent les autres sièges à la proportionnelle.

A rapporter :
Carte d'identité obligatoire
Carte d'électeur
Stylo



Les élections DÉPARTEMENTALES 2021 CE QU'IL FAUT SAVOIR

Les élections départementales permettent d'élire les conseillers départementaux. Prévues initialement en mars 2021, ces élections sont reportées les dimanches 20 et 27 juin 2021

Quand ?
Les premières élections départementales ont été organisées en mars 2015. Elles remplacent les élections cantonales.

Pour élire qui ?
Pour élire la totalité des conseillers départementaux.

Pour combien de temps ?
Ils sont élus pour 6 ans.

Qui sont les conseillers départementaux ?
Depuis la loi du 17 mai 2013, les conseillers généraux deviennent les **conseillers départementaux**.
Ils forment l'assemblée qui dirige le département : le **conseil départemental** (ex-conseil général).

Qui peut voter ?
Pour voter, il faut :
◆ être de **nationalité française**.
◆ être âgé de **18 ans révolus**.
◆ jouir de ses **droits civils et politiques**.
◆ être **inscrit sur les listes électorales**.

Qui peut être élu ?
Pour être éligible, il faut :
◆ être **électeur**, c'est-à-dire être **inscrit sur les listes électorales**.
◆ être de **nationalité française**.
◆ être **domicilié dans le département** ou y être **inscrit au rôle d'une des contributions directes** (y payer ses impôts).
◆ avoir **18 ans révolus** au moment des élections.

Les binômes
Les candidats se **présentent en binôme**, composé d'un **homme et d'une femme**. Leurs **suppléants** doivent aussi constituer un binôme de **sexes différents**.

Quel mode de scrutin ?
Les élections départementales sont organisées au **mode de scrutin binomial à 2 tours**.

Pour être élu au 1^{er} tour
Un binôme doit recueillir :

LA MAJORITÉ ABSOLUE

+

LE QUART DES ÉLECTEURS INSCRITS.

↓

Si aucun binôme n'est élu au 1^{er} tour, un 2nd tour est organisé.

Pour être élu au 2nd tour
Un binôme doit avoir recueilli, au 1^{er} tour, au moins **12,5% des électeurs inscrits** pour pouvoir se présenter au 2nd tour.
Le code électoral autorise le **binôme qui a recueilli le plus de suffrages** après le binôme remplissant les conditions, à **se maintenir**, ou les deux si aucun ne remplit les conditions.

POUR ÊTRE ÉLU AU 2ND TOUR, LA MAJORITÉ RELATIVE SUFFIT.

Combien de cantons ?
Les élections départementales sont organisées dans le cadre du canton.

Départements de plus de 500 000 hab.	Départements entre 150 000 et 500 000 hab.
↓	↓
au moins 17 cantons.	au moins 13 cantons.

Les électeurs élisent **2 conseillers départementaux** (1 binôme composé d'1 homme et d'1 femme) **par canton**.

Vous ne pouvez pas vous déplacer ?



Votez par procuration

<https://www.maprocuration.gouv.fr/>

Votre procuration en 4 étapes

1

Effectuez votre demande en ligne et conservez le **numéro de référence de dossier**

2

Rendez-vous en commissariat ou en brigade de gendarmerie pour valider votre procuration, **muni(e) de votre numéro de référence et d'une pièce d'identité**

3

Recevez la confirmation de votre procuration par **courriel**

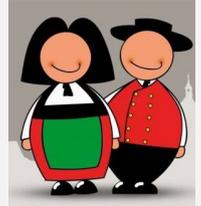
4

Prévenez la personne à qui vous donnez procuration

Un peu d'histoire ..les maisons à colombage.....



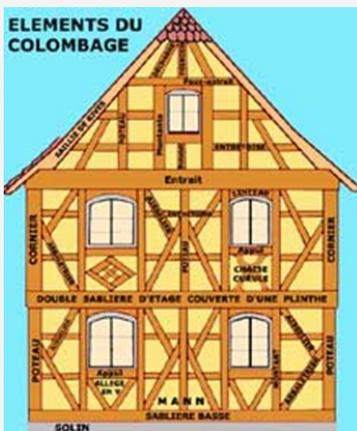
L'Alsace dispose d'un riche patrimoine culturel dont font partie les maisons traditionnelles appelées maisons à colombage. On en voit dans toute la région ; bien évidemment notre village n'a pas échappé à cette tradition.



En plaine, elles étaient souvent proches les unes des autres. Même si le mode de construction est identique pour chacune d'elles, leur apparence varie en fonction de leur situation géographique ou de leur propriétaire.

Un peu d'histoire...

Construire une maison à colombage était coûteux. On retrouve la forme du triangle dans plusieurs endroits de la structure pour en assurer la stabilité.

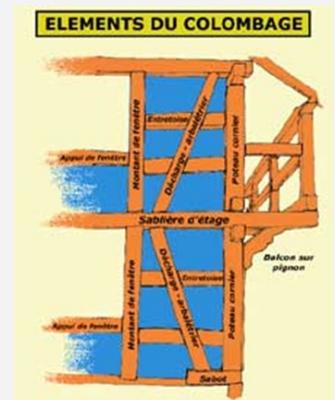


Le colombage est essentiellement constitué de pans de bois : du chêne pour les maisons de personnes aisées, du sapin pour les autres.

Ces pans se définissent en trois plans :
 le plan horizontal : planchers et plafonds
 le plan vertical : structure des murs et cloisons
 le plan incliné : charpente

Les vides étaient complétés par du torchis, un mélange de terre argileuse grasse, de paille séchée et de poils de veau. Des auvents permettaient de protéger le torchis de la pluie.

La structure comportait deux poutres sablières : le Schwell (le seuil) qui reposait sur un soubassement en pierre (des moellons en grès), le Rahm, une poutre double au niveau du premier étage. Des poteaux corniers verticaux maintenaient le tout. La stabilité de la maison est obtenue grâce à des poutres obliques.



Un peu d'histoire ...les maisons à colombage.....

Les toits étaient assez pentus pour permettre l'écoulement de la neige. Dans un premier temps, ils étaient en chaume, principalement dans le Ried. Par la suite, cette matière inflammable a été remplacée par des tuiles plates « en queue de castor ».

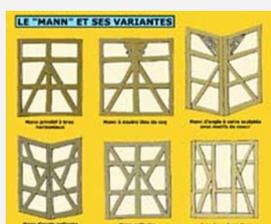


Chaque pièce de la charpente était numérotée en chiffres romains pour faciliter le montage. Avant la construction définitive, des essais étaient faits soit sur la place du village, soit sur un étalon à échelle réelle. Il était donc possible de transporter la structure pour déplacer la maison.



Quelques symboles....

Généralement, on trouvait la date de construction inscrite sur le poteau cornier. D'autres symboles se trouvent dans l'assemblage des éléments de la charpente :



le Mann

représenté par un homme jambes et bras écartés, signe de virilité



la Croix de Saint-André

sous l'allège des fenêtres, signe de fécondité

la Chaise Curule

siège sur lequel étaient assis les magistrats romains pour rendre leur jugement, signe réservé aux personnages importants



l'Arbre de Vie



Les couleurs....

Autrefois, les couleurs des maisons correspondaient à différents métiers :

- le rouge pour les métiers du fer
- le bleu pour ceux du bois
- le vert pour ceux de la couture (tissus et cuirs)
- le jaune pour les boulangers-pâtisseries
- la couleur crème référait aux artisans de la construction.



Dans notre village subsiste une trentaine de maisons à colombage.

Merci à tous les Obenheimois qui ont accepté que leur patrimoine bâti soit pris en photo.

Merci à Isabelle Delacroix et à Kévin Woehrel pour leur collaboration.

Maisons à colombage dans notre village.....

De la plus ancienne.....

Route de Strasbourg



Inscription sur le poteau cornier :
1687

Inscription au-dessus de la porte
datant de 1835



A la plus récente.....

Rue Longue

Maison à colombage la plus récente, rénovation complète par son propriétaire, Kévin Woehrel. Les poutres de sapin d'origine ont été remplacées par des poutres en chêne.



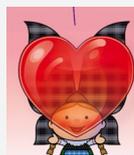
Assemblage de poutres par des « traits de Jupiter » qui lient 2 morceaux de bois de même section afin d'en faire un plus long



La toiture a été réhaussée et 2 lucarnes ont été ajoutées. Les tuiles sont des « Bieberschwanz », les gouttières sont en cuivre.



Petit tour de village



Rue de Sand

Rue de Colmar



Maisons à colombage dans notre village.....

Route de Strasbourg



1748



Inscriptions au-dessus de la porte d'entrée



Ouverture sur la route protégée par un nouvel auvent et à gauche l'ouverture pour les charrettes



Maisons à colombage dans notre village.....

Rue Voegelé



Le rez-de-chaussée date de 1760



1827



Rue de Daubensand



1752

2^{ème} maison la plus ancienne d'Obenheim. Une partie des poutres en sapin a été remplacée par du chêne en 1982.



Inscriptions au-dessus de la porte d'entrée :
1842
Jacob Weber-
Salomé Landmann



Gustave Zeyssoff, oncle de Pauline Fritz, a acheté la propriété en 1844

Maisons à colombage dans notre village.....

Rue Neuve



Maison entièrement rénovée entre 1975 et 1977 sur le modèle de l'ancienne maison des arrière-grands-parents de l'actuelle propriétaire

Rue de la Poste



Les poutres de la partie avant ont été récupérées à Geispolsheim



Rue Extérieure



Rue du BM24



Rue du Ried



Rue du général Walther



Les poutres numérotées sont bien visibles





Avec le soutien de



Si des travaux de rénovation énergétique sont de plus en plus envisagés par les ménages, certaines prestations de travaux proposées à 1€ sont finalement réalisées au détriment des règles de l'art ou encore avec des matériaux bon marchés, peu efficace voire non réglementaire.

Pour endiguer ce phénomène, l'Etat a décidé de mettre fin en juin 2021 au dispositif de bonification des primes CEE « coup de pouce isolation et chauffage gaz » financé par les fournisseurs d'énergie.

Cela a pour effet de relancer le démarchage par le biais des réseaux sociaux et publicités internet avec des arguments attirants : « *votre région enfin éligible* », « *nouveau plan de l'Etat* », « *isolation pour tous à 1€* ».... Alors que **le démarchage téléphonique pour les travaux d'isolation, de chauffage et pour les énergies renouvelables est interdit** par la LOI n° 2020-901 du 24 juillet 2020, certaines entreprises mal intentionnées le pratique encore et se disent être mandatées par l'Etat, la Région, le Département ou encore votre commune, sans aucune légitimité.

Méfiez-vous de ces pratiques et arguments trompeurs. La Communauté de Communes du Canton d'Erstein vous appelle à la vigilance sur les travaux d'isolations et d'énergie renouvelables à 1€.

A cet effet, elle invite les particuliers à ne pas prendre d'engagements pour ce type d'offre sans avoir pris l'attache au préalable, de la conseillère Info Energie du territoire, membre du réseau **FAIRE**.

Un contact avec **ce service de conseils objectifs, indépendants et spécialisés** sur la performance énergétique, permettra, si les travaux n'ont pas encore été effectués, de vérifier **gratuitement** :

- * La conformité du devis sur lequel apparaît les coordonnées de l'entreprise,
- * La pertinence de la proposition technique au regard de l'habitat concerné,
- * Le respect par l'entreprise de la réglementation en particulier concernant les assurances en cas de problème suite aux travaux.

Et si les travaux sont déjà terminés :

- * La concordance des factures avec les devis pour vérifier la qualité des travaux (sur photos).
- * Le cas échéant, proposez un signalement de l'entreprise.

Espace INFO→Energie du Canton d'Erstein
03 88 59 86 27

canton-erstein@eie-grandest.fr

UME - 14 rue Jean-Georges Abry - ERSTEIN
Sur rendez-vous uniquement

Contactez **Aurélien BRUDER**,

Conseillère FAIRE

au **06.42.06.33.51**

ou par mail infoenergie@cc-erstein.fr

L'ESPACE INFO→ ÉNERGIE du Canton d'Erstein répond à vos questions et vous accompagne



Vous souhaitez construire ou rénover votre logement ?

Vous avez des questions
sur l'isolation thermique,
le chauffage et la production
d'eau chaude sanitaire,
les énergies renouvelables
ou encore les aides financières ?

Découvrez ce **service public de conseils**
proposé par la Communauté de Communes du Canton d'Erstein,
avec le soutien de l'ADEME, de la Région Grand Est et de la Ville d'Erstein.



L'ESPACE INFO→ ÉNERGIE

est un lieu de **conseils gratuits et objectifs**
sur les **questions relatives à l'énergie dans l'habitat**

SON RÔLE

Guider vers des choix judicieux
en matière d'économies d'énergie
et d'énergies renouvelables.

Informer sur les aides financières
mobilisables et les démarches de travaux.

Apporter une documentation adaptée.

Orienter vers des organismes compétents.



Conception CCCE - Papier 100% recyclé - Ne pas jeter sur la voir publique.

CONTACT

Aurélien BRUDER, Conseillère INFO→ ÉNERGIE
Tél. 03 88 59 86 27
canton-erstein@eie-grandest.fr
Rendez-vous possible du lundi au vendredi,
de 8h à 12h et de 13h à 17h
Usines Municipales d'Erstein
14, rue Jean-Georges Abry - 67150 ERSTEIN



Bio déchets : une ressource pour l'Alsace ...

Bilan, un an après

Depuis un an, des bornes cubiques sont installées dans certaines rues du village. De part un apport volontaire de la population, la collecte des bio-déchets est devenue une réalité.

Avant cette collecte, les bio-déchets se retrouvaient dans le bac gris collecté une fois par semaine. Les analyses de ce contenu ont permis de constater que lesdits bacs contenaient 48% de bio-déchets.

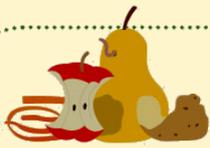
Trier les bio-déchets est le geste le plus simple et le plus efficace pour réduire les déchets non recyclables car celui-ci est de plus en plus coûteux.

C'est quoi un bio-déchet ?

LE
BON
GESTE

Tri des biodéchets : un geste pour l'environnement, une ressource pour les cultures

AUTORISÉS :



Épluchures, fruits et légumes abîmés



Restes de repas



Pains et céréales



Coquilles d'œufs



Marc de café et sachets de thé



Mouchoirs, essuie-tout et serviettes en papier blanc



Os, viandes, poissons, produits de la mer



Laitages

INTERDITS :



Huiles



Emballages, films plastiques, capsules de café



Cendres, litière



Déchets verts du jardin



Que deviennent les bio-déchets ?

Le prestataire du SMICTOM vide et nettoie les conteneurs. Les bio-déchets sont ensuite méthanisés.



UNE PRODUCTION D'ÉNERGIE :

les biodéchets produisent en se décomposant du **biogaz, alternative locale du gaz naturel**



UNE PRODUCTION DE CHALEUR :

le processus de méthanisation **dégage de la chaleur**, utilisée pour chauffer de l'eau ou des bâtiments



UNE PRODUCTION D'ENGRAIS :

le « jus » obtenu par méthanisation, appelé **digestat, est un engrais naturel précieux pour les agriculteurs**. Alternative plus écologique que les engrais de synthèse, il est bénéfique pour les sols d'Alsace et préserve la nappe phréatique.

Bilan après un an d'utilisation ?

Merci à tous les usagers qui, grâce à leurs gestes de tri, ont rendu possible la diminution de l'incinération des déchets pour mieux les valoriser.



2020	Obenheim 1359 habitants (kg)	Canton d'Erstein
Janvier	2 160	53 070
Février	2 130	56 530
Mars	2 585	62 035
Avril	2 185	55 120
Mai	2 250	52 315
Juin	2 015	51 933
Juillet	2 110	48 695
Août	2 510	53 360
Septembre	2 765	59 030
Octobre	2 295	50 535
Novembre	2 440	59 985
Décembre	2 340	58 830
TOTAL (kg)	27 785	661 438
Moyenne/hab/an (kg)	20,4	22,7

Où trouver nos bornes ?

Lieux	Kg par mois en moyenne
Rue du Ried	681
Rue de Strasbourg	538
Place du Général de Gaulle	529
Rue Lucie Berger	427
Rue du Kleinfeld	277



Comment se réapprovisionner en sacs Kraft?

Les sacs kraft sont disponibles en mairie ou en déchèterie toute l'année (un lot de 100 sacs par an par foyer).

Vous pouvez également utiliser les sacs kraft du commerce.

Pour les usagers ne disposant pas encore du kit complet (sacs kraft + bioseau), il reste possible de se doter en mairie ou à la déchèterie de Boofzheim pendant les horaires d'ouvertures.



le BON geste

L'école d'Obenheim à Graine de cirque...

C'était une vraie bulle d'oxygène pour tous les élèves qui ont participé à la classe cirque.

Les classes de CM1/CM2 et de CE2/CM1 se sont rendues au chapiteau à Strasbourg du 4 au 8 janvier et la semaine suivante pour celles de CP/CE1 et GS/CP. Malheureusement à cause du mauvais temps et de la neige, les enfants n'ont pas pu aller le dernier jour, on espère qu'ils rattraperont cette journée le 10 mai...

Les enfants ont pratiqué différents ateliers: aérien (trapèze), équilibre (boule, fil), jonglerie et acrobatie. Antoine, un stagiaire, a accompagné les GS/CP/CE1. Il est aussi intervenu à l'école pour mettre en place et continuer les ateliers dans la cour de récréation (jonglage essentiellement).

En classe, les élèves ont exploité le thème du cirque en lisant des albums en lien (*Le cirque rouge, Le voyage d'Oregon, Etoile...*), en réalisant des productions écrites ou des arts plastiques...



Chapiteau
Illusionniste
Rire
Quille
Unique
Equilibriste



Matériel de jonglage : massues, assiettes chinoises, diabolos, balles, anneaux, foulards



Nous avons appris à faire plusieurs figures sur un trapèze : la salopette, le cochon pendu, l'étoile, la boule de feu et le jeu du miroir.
Mais le plus difficile c'est d'y monter, il faut être gainé !
Il y avait des trapèzes de plusieurs tailles : des petits, des moyens, des grands et aussi de hauteurs différentes.





Les CM1-CM2 ont décoré les couloirs de l'école en construisant des arbres de Pâques.



Ils vous lancent un défi :

Construire un œuf !

A vos crayons !



38 L'ovale

Matériel nécessaire :
Un compas
Des crayons de couleur
Un crayon de papier
Une gomme
Une feuille quadrillée

CE2-CM

1 $r = 3 \text{ cm}$

2

3

4

5

6

7

8 Tracer l'arc de cercle (de centre C) de E à F

9 Tracer l'arc de cercle (de centre D) de G à H

10



On va bien jouer en récréation.



Merci !!!

Toute l'école remercie les communes d'O BENHEIM et de DAUBENSAND ainsi que l'association APPINESS pour ces trois nouveaux vélos qui font le bonheur de tous les enfants !

Animation jeunesse : Quoi de neuf ?

Collecte pour les étudiants : Solidarité encore et toujours !



Après une superbe solidarité lors de l'action lancée en novembre 2020

« Boîtes de Noël » MERCI à tous !

Plus de 300 boîtes récoltées...

Nous avons à nouveau fait appel à ceux qui le souhaitent pour soutenir les étudiants grâce à une collecte de produits (alimentaires et autres).

Cette action solidaire s'est déroulée de janvier à mars et a connu un beau succès, merci à tous nos généreux donateurs !



Bientôt : une bibliothèque de rue !

Grâce au projet bibliothèque de rue sur lequel nous travaillons avec les jeunes et Guillaume, notre artiste graffeur, depuis plusieurs mois, nous avons pu récupérer des anciens frigos au Smictom de Scherwiller et nous leur avons donné une seconde vie !

Ces bibliothèques de rue pourront bientôt être installées sur les communes de Gerstheim et d'Obenheim afin de permettre un accès à la culture de manière libre et gratuite.

Soyez prêt à dévorer des livres très prochainement !



La fédération des MJC du Bas-Rhin a récupéré 2 réfrigérateurs en déchèterie cet hiver pour les transformer avec l'artiste

[kade_graphic](#)

Le résultat est bluffant !



.....Animation jeunesse : Quoi de neuf ?

Bilan des vacances de Février 2021



Lors des vacances de février, les jeunes ont pu s'approprier le local jeunes de Gerstheim en le personnalisant : installation de différents espaces (un coin détente pour lire, une ludothèque avec des jeux de société à emprunter ou pour jouer sur place et bien-sûr l'espace gaming avec le billard, tennis de table, baby-foot...).



Ils ont pu mettre un peu de couleurs sur les murs avec Kade (Guillaume Jehl), notre artiste graffeur !

Les petits cuistos en herbe ont éveillé leurs sens grâce à différents petits jeux (goût, toucher, odorat) et ils se sont rencontrés en mars pour un défi cuisine autour du thème du chocolat.

L'atelier théâtre d'improvisation a démarré lors des vacances de février. Notre première séance a eu lieu en plein air ! En effet, c'est avec les gazouillis des oiseaux autour de nous dans la forêt d'Obenheim que les jeunes ont pu se défouler en interprétant différents personnages, caractères ou histoires.

Dès que possible nous irons voir un spectacle d'impro à Strasbourg ! A nous la culture !



Nous sommes également allés à la rencontre d'artistes tels que :

- ◇ **Caro et ses K-bas**, les jeunes ont pu découvrir la manipulation de la machine à coudre (prochain rendez-vous pour confectionner un petit sac le 6 mai)
- ◇ **Laurent Khrâm Longvixay** qui leur a fait découvrir la photographie sous différents angles
- ◇ **Pierre** avec la découverte et une initiation au ukulélé



La sensibilisation à l'environnement nous tient à cœur. Lors des vacances, nous avons proposé des ateliers de fabrication maison (crème, bougie, bee wrap...) ainsi qu'un winterputz (nettoyage des alentours de la forêt Gerstheim-Obenheim). Prochain rendez-vous le 14 avril 2021.



Nous proposerons également des balades nature sur les traces et indices afin de mieux connaître les habitants de nos forêts.

Suite à certaines de ces animations lors des vacances, nous avons pu lancer des projets sur l'année (cuisine, environnement, graff...). Pour ceux qui le souhaitent, il reste de la place donc n'hésitez pas à nous contacter pour nous rejoindre .

Tout au long de l'année les jeunes peuvent s'inscrire aux ateliers cuisine, nature, jeux de société, théâtre, city stade... qui ont lieu les mercredis et /ou en fin d'après-midi .

Au programme pour les vacances de printemps : Soirée jeux casino, escape game, défi cuisine, formation aux gestes de 1^{er} secours, aventures dans la nature (Koh lanta, jeux en forêt...), loup garou et bien d'autres animations vous attendent !



Naissances

Le 16 janvier 2021 : Charlÿ Jacques
fils de DOYEN Michel et FROGNEUX Florence

Le 09 février 2021 : Marceau Jean
fils de Thomas DRENTEL et Estelle GEYER

Le 31 mars 2021 : Camille
fille de Mickaël GILLIG et Valérie PHUN

Le 28 avril 2021 : Elsa Eliane Alice
fille de Damien BARTH et Aurélie WEIN



Mariages

15 janvier 2021

WEIBEL Lucien
et
GREDEY Fabien



03 avril 2021

DOYEN Michel
et
FROGNEUX Florence



17 avril 2021

STARKÉ Olivier
et
EL KHADI Wiem



Les Noces

Noces d'Or (50 ans)

Le 13 février 2021
Mme Joëlle SOMMER et M. Roland HERZOG

Le 6 mai 2021
Mme Simone GASSER et M. Jean-Jacques WEICHEL

Noces d'Orchidée (55 ans)

Le 29 avril 2021
Mme Marlène REIMHERR et M. André COUTY

Noces de Platine (70 ans)

Le 1er février 2021
Mme Yvette HEILBRONN et M. Ernest THALGOTT



Anniversaires

80 ans

Le 30 mars 2021
Mme Hanna REIMHERR

85 ans

Le 03 février 2021
M. Roland STAERCK

Le 7 février 2021
Mme Marguerite KOEGLER née EHRHART

Le 24 mars 2021
Mme Gabrielle FORTENBACH née ERNST

Le 09 mai 2021
M. René HEILBRONN

Le 22 mai 2021
M. Roland STOCKER

90 ans

Le 4 février 2021
M. Ernest THALGOTT

Le 28 mai 2021
M. Robert STAHL

Le 30 mai 2021
M. Frédéric KEYSER



Regrets

HEILBRONN Gérard
Disparu le 15 décembre 2020

SCHROEDER Gérard
Disparu le 19 décembre 2020

BRANDT Christian
Disparu le 25 décembre 2020

FISCHER Frédéric
Disparu le 23 février 2021

ROHMER Yvette née ROHMER
Disparue le 02 mars 2021

KUNTZMANN Georges
Disparu le 4 mars 2021

FUCHS Margot née STREICHER
Disparue le 24 mars 2021

WENTZ Edgar
Disparu le 26 avril 2021